



Master Droit social

Relations collectives de travail

Responsables	Descriptions	Informations
Alexis BUGADA alexis.bugada@univ-amu.fr	Code : DSOA21	Composante : Faculté de Droit et de Science Politique
Veronique DONSIMONI, COHEN v.cohen-donsimoni@univ-amu.fr	Nature : Domaines : Droit, Économie, Gestion	Nombre de crédits :

CONTENU

Relations collectives du travail

Master 1 droit social – Faculté de droit - Aix en Provence

Partie I – La représentation syndicale

Chapitre préliminaire - La notion de syndicat et la liberté syndicale

Section 1 - L'objet syndical

Section 2 - La liberté syndicale

Titre 1 - Les techniques d'acquisition de la représentativité syndicale

Chapitre 1 - Les critères de qualification

Section 1) Le respect des valeurs républicaines

Section 2) L'indépendance

Section 3) L'exigence d'une transparence financière

Section 4) Une ancienneté de deux ans

Chapitre 2 - Les critères de concordance

Section 1) La compétence statutaire

Section 2) L'audience électorale

Section 3) L'influence

Section 4) Les effectifs et les cotisations

Chapitre 3 - La combinaison des critères

Chapitre 4 - Les stratégies de regroupements et de rapprochements syndicaux en vue du franchissement des seuils électoraux

Section 1) Les rapprochements d'ordre horizontal

Section 2) Les rapprochements d'ordre vertical

Titre 2 – Les prérogatives du syndicat

Chapitre 1 - Les prérogatives des syndicats représentatifs

Section 1) La participation aux élections dans l'entreprise dès le 1^{er} tour

Section 2) La création des sections syndicales

Section 3) La désignation de délégués syndicaux

Section 4) La participation à la négociation collective

Section 5) Le représentant du syndicat au comité d'entreprise

Section 6) Le déclenchement de la grève dans le secteur public

Section 7) L'exercice des actions de substitution

Section 8) La désignation de représentants auprès d'organismes nationaux et internationaux

Chapitre 2 - La désignation d'un « représentant de la section syndicale » par les syndicats dont la représentativité est en cours d'acquisition

Section 1) Dans les entreprises comptant au moins cinquante salariés

Section 2) Dans les entreprises qui emploient moins de cinquante salariés

Chapitre 3 - Les prérogatives reconnues à tout syndicat

Section 1) Les actions en défense de l'intérêt collectif de la profession

Section 2) Candidature au 2^{ème} tour des élections dans l'entreprise

Section 3) L'assistance des délégués du personnel

Section 4) L'assistance ou représentation en matière prud'homale

Section 5) La mise à disposition de salariés auprès des organisations syndicales

Titre 3 - L'amélioration et la protection des droits syndicaux

Chapitre 1 - Les accords de droit syndical

Section 1) Quel objet ?

Section 2) Quels bénéficiaires ?

Section 3) Quelles modalités de négociation de l'accord collectif ?

Section 4) Quelles sanctions ?

Chapitre 2 - Les accords permettant l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) à des fins syndicales



Chapitre 3 - Les congés de formation économique et sociale et de formation syndicale

Chapitre 4 - La protection contre le licenciement : les statuts protecteurs

Section 1) Nature et portée de la protection statutaire

Section 2) Les sanctions de la protection statutaire

Chapitre 5 - La protection contre les discriminations syndicales

Section 1) Le remède des sanctions civiles

Section 2) La répression obtenue par la voie pénale

Chapitre 6 - Les actions en responsabilité

Section 1) Contre le syndicat

Section 2) Contre les représentants syndicaux

Partie II – La représentation élue

Titre I – La mise en place du CSE

Chapitre 1 - Le droit transitoire

Chapitre 2 - Les différents cadres de mise en place

Section 1) L'entreprise

Section 2) L'établissement

Section 3) L'unité économique et sociale

Section 4) Le CSE interentreprise

Titre II – Les missions du CSE

Chapitre 1 – La gestion des activités sociales et culturelles

Chapitre 2 – Les consultations récurrentes

Chapitre 3 – Les consultations ponctuelles

Chapitre 4 – Le partage des compétences entre CSE central et CSE d'établissement

Chapitre 5 – Le CSE comme agent de la négociation collective

Chapitre 6 – La mutation négociée du CSE en conseil d'entreprise

Titre III – Composition et élection

Chapitre 1 – La composition du CSE

Chapitre 2 – Les élections des membres de la délégation du personnel du CSE

Section 1) Le calendrier électoral

Section 2) Electorat, éligibilité et candidatures

Section 3) La représentation équilibrée des hommes et des femmes

Section 4) Le protocole d'accord préélectoral

Section 5) Le déroulement des élections

Section 6) Durée et fin de mandat

Chapitre 3 – La composition du CSE central

Chapitre 4 – L'élection des membres du CSE central

Titre IV – Les moyens : budgets, commissions et expertises

Chapitre 1 - Les budgets du CSE

Chapitre 2 - Les commissions

Chapitre 3 - Les expertises

Titre V – Négociation et CSE

Chapitre 1 – Mise en place négociée des établissements et des établissements distincts

Chapitre 2 – Mise en place négociée des commissions

Chapitre 3 – Adaptation négociée des consultations

Chapitre 4 – Adaptation négociée de la BDES

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

- Maîtriser le cadre juridique de l'intervention syndicale dans l'entreprise, la branche professionnelle et au niveau national et interprofessionnel

- Maîtriser les règles relatives à la mise en place et au fonctionnement d'un comité social et économique

MODALITÉS D'ORGANISATION

- Cours avec TD

BIBLIOGRAPHIE, LECTURES RECOMMANDÉES

- Précis Dalloz, de MM. Auzero, Baugard et Dockès

- Droit de la représentation du personnel, Dalloz action, 2019, G. Loiseau,

- P. Lokiec, L. Pécaut-Rivolier, P.-Y. Verkindt

- Droits syndicaux dans l'entreprise, F. Petit, Coll. les Etudes, la documentation française, 2014.

- Syndicalisme et droits syndicaux, F. Petit (dir.), coll. Systèmes, LGDJ, 2019.

PRÉREQUIS RECOMMANDÉS

-Suivi d'un cours en L3 de droit sur « Droit du travail » ou « Droit social »

VOLUME HORAIRE



- Volume total: 28 heures
- Cours magistraux: 27.5 heures

CODES APOGÉE

- DSOA02A [ELP]

M3C

Aucune donnée M3C trouvée

POUR PLUS D'INFORMATIONS

[Aller sur le site de l'offre de formation...](#)



Dernière modification le 02/10/2023